



Communiqué

de la Fédération CGT des Cheminots

L'émission « *pièces à conviction : l'argent noir des syndicats* » diffusée le vendredi 23 mai 2008 sur France 3, venant appuyer un livre réalisé par des pseudos syndicalistes écrivains, **s'est livrée à une véritable calomnie vis-à-vis du Comité Central d'Entreprise (CCE) de la SNCF et de la Fédération CGT des cheminots.**

En effet, après une première partie d'émission consacrée aux pratiques mafieuses et scandales financiers du MEDEF (le syndicat patronal) et sa branche UIMM, reconnus par tout le monde, les journalistes de cette émission se sont, **sans vergogne et sans aucune vérification préalable**, livrés à une scandaleuse opération de dénigrement vis-à-vis des organisations syndicales, particulièrement de la CGT et de sa Fédération des cheminots.

Il apparaît clairement que l'objectif recherché est de mettre dans le même sac le MEDEF et la CGT.

Ainsi, entre autres propos fallacieux (sans aucune preuve) tenus par d'anciens salariés du CCE ayant été licenciés pour faute grave dans l'exercice de leur travail et animés d'un esprit de revanche, voire de vengeance, sont apparues à l'écran des factures douteuses présentées comme autant de preuves de détournements financiers du CCE servant à financer de manière occulte notre Fédération.

Il aurait tout simplement suffi à Sophie ROLAND, présentée comme la journaliste responsable du reportage, **de faire preuve d'honnêteté intellectuelle** par une simple vérification de « ses informations » auprès du CCE pour **éviter une émission scandaleuse et diffamatoire vis-à-vis du CCE, de ses élus, ses cadres, ses salariés et de la Fédération CGT des cheminots.**

En réalité, la ligne éditoriale prédéterminée de l'émission n'a laissé place qu'au parti pris et à une enquête à charge.

Journaliste pourtant avertie, Madame ROLAND a préféré **le journalisme à sensation plutôt que celui d'information sérieuse et réelle** que l'on est en droit d'attendre, a fortiori du service public de l'audiovisuel. Peut-être, après tout est-elle une adepte de la vieille citation : « *calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose...* ».

Il aura fallu peu de temps à la direction du CCE pour dégonfler la baudruche de France 3.

En effet, **une recherche sérieuse et approfondie effectuée par la direction du CCE a permis de retrouver les factures douteuses montrées dans l'émission et de découvrir le pot aux roses !**

Ces factures se sont effectivement révélées fausses. D'autres ont été depuis découvertes, mais, c'est un salarié qui en est à l'origine. Dans une lettre adressée au Directeur du CCE, il dit avoir agi seul, s'étant, écrit-il, fait prendre dans les griffes d'un fournisseur voyou.

Il y a donc bien fausses factures et détournement financier aux dépens du CCE organisé à leurs profits par des commerçants escrocs (les fameux « gitans » apparus dans l'émission).

Le CCE a immédiatement déposé plainte pour abus de confiance, faux et usage de faux, escroquerie et commandité un audit à un cabinet extérieur pour vérifier pourquoi les procédures comptables sérieuses en place au CCE n'ont pas fonctionné s'agissant de ce fournisseur.

Des questions importantes de ce point de vue existent :

- Comment se fait-il que le service concerné (double vérification), et que le ou les comptables chargés de suivre les factures fournisseurs n'aient pas signalé ce problème à la direction du CCE ?
- Pourquoi les contrôleurs de gestion qui ont été employés sur ce poste au CCE ces dernières années et ayant pour mission de vérifier les factures et les procédures n'ont rien vu ou signalé ?

Ce, alors que dans le même temps, il a été remis à une journaliste, forcément par quelqu'un qui y avait accès et avait des soupçons, ces pièces comptables.

Autant de questions sur lesquelles l'enquête judiciaire et l'audit auront à répondre.

Il n'en demeure pas moins que le CCE des cheminots et la Fédération CGT des cheminots ont été diffamés au cours de cette émission et qu'ils vont chacun de leur côté étudier les réparations à exiger de France 3. D'autant que cette émission a été présentée au journal national de 19H30 le même jour et qu'une rediffusion de cette émission a été faite sur la 5 le dimanche 25 mai à 20H30.

Ils ont encore été diffamés par M. Jean Luc TOULY qui, dans une interview accordée au journal « LE PARISIEN » du jeudi 15 mai 2008 et toujours sur le même sujet, n'hésite pas à affirmer concernant le CCE que : « 12 000 vélos dorment dans les entrepôts... » ou encore que : « on (les auteurs du livre) a aussi découvert que la Fédération CGT de la SNCF achetait des ordinateurs neufs et, au bout d'un an ou deux, les revendait au Comité Central d'Entreprise de la SNCF au prix d'achat. L'affaire a été mise en lumière par un contrôleur de gestion qui s'est curieusement fait licencier ».

Fallait oser le dire !

Sur la question des vélos, nous informons Monsieur Jean Luc TOULY, après renseignements pris auprès du CCE que ce dernier n'en possède que 3 000 et non 12 000 (!?) et qu'ils ne dorment pas dans un entrepôt mais y sont rangés et entretenus pour être durant tout l'été à disposition des Centres de Vacances d'enfants qui accueillent tous les ans 15 000 enfants de cheminots. Mais peut-être M. Jean Luc TOULY considère-t-il que faire du vélo « en colo » pour les enfants de cheminots, c'est du luxe...

Quant à l'informatique, le mensonge vaut son pesant d'or.

La Fédération CGT des cheminots achète son matériel informatique auprès d'un fournisseur alors que le CCE s'équipe en informatique en crédit bail (leasing) auprès d'un autre fournisseur et n'achète donc pas d'ordinateurs !!!

Là encore, le CCE et la Fédération CGT des cheminots se réservent respectivement le droit de demander réparation.

En tout état de cause, le seul fait qu'il nous semble important de retenir de l'émission de France 3, c'est **la satisfaction affichée par les cheminots interrogés dans le reportage d'avoir accès aux activités de qualité du CCE et la confiance qu'ils expriment lors des élections envers les organisations syndicales et notamment envers la CGT.**

Ces accusations proférées à tort ont blessé élus, encadrement et salariés du CCE.

Aussi la **Fédération CGT des cheminots profite de ce communiqué pour leur renouveler toute sa confiance et les encourager à poursuivre, dans le respect de leur responsabilité respective, l'engagement et le travail qu'ils ont toujours eus à cœur de mettre au service des cheminots et leurs familles pour leur offrir les activités sociales, culturelles et sportives correspondant à leurs attentes et besoins.**